GESTION DES DECHETS

Ouverture des 12 déchèteries du territoire à l'ensemble des habitants

Du 3 mai au 31 décembre 2021, une expérimentation permettra à tous les habitants de la communauté urbaine d'avoir accès à l'ensemble des 12 déchèteries du territoire, quelle que soit leur commune d'appartenance. Un premier bilan de cette expérimentation réservée aux particuliers, permettra d'ajuster voire de pérenniser ce service en 2022.

Accès des particuliers aux 12 déchèteries du territoire : **mode d'emploi**

Pièces à présenter

- une carte d'accès ou une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Véhicules autorisés :

- PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) limité à 3,5 Tonnes et hauteur à 1,90 m. Utilisation de bennes basculante interdite.

Déchets autorisés :

- Les métaux,
- Les papiers et cartons,
- Les textiles,
- Les gravats,
- Les végétaux,
- Le bois,
- Les déchets industriels banals DIB,
- Les pneus de véhicules légers déjantés, non déchirés, avec un maximum de 4 pneus par dépôt,
- Les déchets encombrants,
- Les emballages en verre,
- Les déchets électriques et électroniques DEEE,
- Les radiographies argentiques,
- Les cartouches d'encre, les déchets diffus spécifiques tels que peintures, vernis, teintures, colles, détergents, graisses et hydrocarbures souillés…

Attention : Certaines déchèteries n’acceptent pas tous les déchets.

Plus d’informations sur GPSEO.fr : adresses, horaires et jours d’ouverture, liste des déchets acceptés.

